

Compte-rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 16 Mars 2016

Présents : M. Jean-Louis QUERET (Maire), M. SEILLIEBERT Christophe, M. François GENREAU, Mme Valérie GOUDON (Adjoints), Mmes BERCIER Sophie, BOCAT-MONNET Christiane, PREVOST Yvette, Ms CHICON Pierre, COMPERAT Jean-Raymond, LORIN Gwénaél, MILLARD Julien, PERQUY Alain, QUARTIER David.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

ARMONGON Maryline ayant donné pouvoir à BERCIER Sophie

COMBAL Patrice ayant donné pouvoir à GENREAU François.

Secrétaire de séance : GOUDON Valérie.

Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil du 28 janvier 2016.

Les Conseillers approuvent le précédent compte-rendu du conseil municipal et signent le registre des délibérations.

Ordre du jour :

2016/007: Demande de subvention par Multi-Accueil Pomme d'Api de Chailley :

M. le Maire lit et commente la demande de subvention de la crèche de Chailley où sont accueillis 4 enfants de Champlost. Il précise que cette demande fait suite à la non-signature par la commune de Champlost d'une convention comme il nous avait été demandé en novembre 2015. Le montant préconisé d'un montant de 1135,87 € correspondant à la moitié de la contribution de quatre enfants de Champlost qui bénéficient des services de cette structure. Comme au mois de novembre dernier, une discussion s'engage au sein du conseil municipal sur le bien-fondé de participer sachant que nous avons une structure similaire à Briennon sur Armançon, et ce, dans le giron de notre communauté de communes. D'autre part, l'idée étant toujours d'envisager, certainement à la rentrée prochaine, l'ouverture d'une garderie à Champlost.

Après avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité CONTRE.

2016/008 : Règlements des frais médicaux par le Centre de Gestion 89 :

M. le Maire explique que depuis juillet 2013, le Centre de gestion assure le secrétariat du Comité Médical et de la Commission de réforme pour nos agents communaux.

Or, lors de la réception d'un dossier, une expertise doit la plupart du temps être diligentée afin de pouvoir inscrire ledit dossier à l'ordre du jour de la séance qui suit la réception du compte-rendu d'expert. Dès réception de ce dernier, le Centre de gestion nous transmet la note d'honoraires qu'il nous appartient de mandater.

Cependant depuis peu, le centre de gestion est informé par plusieurs médecins, de leur refus à pratiquer les expertises demandées du fait que les délais de remboursement sont trop longs. De ce fait, les administrateurs du Centre de Gestion ont souhaité mettre en œuvre l'article 41 du décret 87-602 permettant le paiement des frais résultant de ces examens par l'intermédiaire du centre de Gestion qui ensuite se fait rembourser par la collectivité concernée selon les modalités fixées par une convention.

M ; le Maire demande donc aux conseillers municipaux l'autorisation de signer ladite convention dans ces termes.

Le conseil vote à l'unanimité POUR.

2016/009 : Dépenses d'investissement sur le budget communal :

M. le Maire fait part aux conseillers que le budget communal doit être voté avant le 15 avril mais qu'en attendant nous ne pouvons payer aucun investissement, ce qui fait attendre les entreprises qui ont effectué des travaux en début d'année. Il demande donc au conseil municipal, comme la loi le permet, de lui donner l'autorisation de pouvoir signer des dépenses d'investissement jusqu'à 25% du montant de l'année précédente.

Le conseil municipal vote à l'unanimité POUR.

2016/010 : Vente des Parcelles G 606-609 :

M. le Maire informe le conseil, d'un courrier reçu de l'étude notariale Mercier, concernant la vente de 2 parcelles G 606 (0a31ca) et 609 (0a 13ca), appartenant aux consorts LEPRETRE, moyennant un prix de 7€.

Le conseil, sur le fond est d'accord, mais demande à avoir des renseignements cadastraux supplémentaires sur l'origine des parcelles.

Le conseil municipal vote à l'unanimité POUR une recherche de renseignements cadastraux sur l'origine des parcelles.

Questions diverses

Ouverture sur parking salle des fêtes :

Comme nous en avons déjà parlé lors d'un conseil municipal précédent, les deux riverains du parking de la salle des fêtes ont demandé l'ouverture d'une porte côté parking. Un débat s'engage au sein du conseil municipal sur les problématiques de ce genre d'accord. En effet, il est difficilement envisageable de laisser un passage donnant sur le domaine privé de la commune, cependant à l'unanimité le conseil municipal a accepté de laisser faire à chacun des deux riverains la pose d'un portillon d'une largeur maximale de 1,20 mètres ouvrant sur le domaine privé de chacun d'entre eux sans aucune servitude de la commune.

Un courrier leur sera envoyé dans ce sens.

Location de la salle des fêtes de Champlost :

Une famille de Champlost s'est rendue dernièrement en mairie pour louer la salle des fêtes mais au fil des jours, voir au fil des heures, les dates réservées ne cessaient de varier, et ce, sur un ton virulent parfois même à la limite de la décence. C'est la raison pour laquelle, le Maire, après en avoir référé à ses adjoints demande au conseil municipal de se prononcer.

La date retenue a d'abord été le week-end du 07 et 08 mai 2016, la seconde date avancée a été le jeudi de l'Ascension (jeudi 05 mai) avec prise des clefs demandées le mercredi matin. Finalement, la dernière date retenue (sans avoir encore donné les papiers nécessaires) a été le vendredi 06 mai 2016, jour se situant entre l'ascension et le week-end. Pour éviter toute polémique, le conseil municipal, après un large tour de table a tranché.

Le conseil accepte de louer la salle à la date proposée à condition que la remise des clefs se fasse le vendredi matin à 8H30 après un état des lieux effectué par un employé communal et que les locataires de la salle rendent les clefs le samedi matin à 9H00 après un état des lieux effectués par ce même employé communal.

Il est hors de question de remettre les clefs le mercredi puisque le jeudi est un jour férié et il est également hors de question que la remise des clefs après l'utilisation de la salle le vendredi se fasse le lundi. Pour éviter tout débordement d'occupation des lieux empiétant sur le week-end, un chèque supplémentaire de caution correspondant aux trois jours sera demandé.

Le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité sur ce point et sa décision est irrévocable. Si cette proposition ne convient pas à cette famille, la salle ne sera pas louée.

Ouverture d'une garderie à la rentrée 2016 :

Il est prévu l'ouverture d'une garderie dès la rentrée de septembre 2016 qui aurait son activité dans la nouvelle salle d'évolution. Un questionnaire sera envoyé aux parents afin de recenser les besoins et nous permettre de nous orienter vers la meilleure solution.

Etude acoustique de la salle des fêtes :

Un représentant du BEEC réalisera le jeudi 17 mars 2016 de 19h00 à 23h00, une étude d'impact de nuisances sonores, pour un montant de 1600 € HT, en présence de représentants du collectif des voisins et de conseillers municipaux.

Demande de création d'un vestiaire dans le local des pompiers :

Le maire informe le conseil d'un courrier reçu du corps des sapeurs-pompiers de Champlost demandant la réalisation d'un vestiaire dans le local des pompiers. La commune participera à l'achat des matériaux (environ 2000,00 €), les travaux seront réalisés par les pompiers. L'ensemble du conseil municipal se satisfait des relations qui existent entre la Mairie et les sapeurs-pompiers permettant ainsi de réaliser des travaux à des coûts moindres dans l'intérêt de chacun.

La séance est levée à 22h30.

Vu par nous, Jean-Louis QUERET, Maire de la commune de Champlost, pour être affiché le 23 mars 2015, à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884.

Le Maire,
Jean-Louis QUÉRET